DÉPARTEMENT **DU NORD** ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION 06 MARS 2023

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	8
Votants	13

OBJET: 2023_001 DELIB

3. PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS **BUDGETAIRES POUR 2023.**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. FRA ID: 1059-265904003-20230314-27032023D03_AB-DE

Envoyé en préfecture le 27/03/2023 Reçu en préfecture le 27/03/2023 Publié le

L'an deux mil vingt-trois, le mardi quatorze mars à quatorze heures.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Marie Françoise BILLIAU, Madame Delphine BOULENGER, Christiane CAPPELLE, Nicole CAMBRON, MM. Marc BEZILLE et Joël BACLET

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés: M. Sébastien ROUSSELLE donnant procuration à M. Joël BACLET, M. Régis DEVEY donnant procuration à Mme Christiane CAPPELLE, Mme Eliane ROBBE donnant procuration à M. Marc BEZILLE, Mme Martine LORPHELIN donnant procuration à Mme Martine BEURAERT et Mme Marie Josée RUHLAND donnant procuration à Mme Nicole CAMBRON.

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président rappelle que l'article 107 de la loi Notre du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientations budgétaires (DOB) des communes en accentuant l'information aux élus. Désormais, le DOB doit s'appuyer sur un rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui doit être porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Au vu du rapport social présenté précédemment, le Conseil d'Administration débat des orientations générales du budget du C.C.A.S. et des budgets annexes : Centre Social, Récollectines, Service d'Aide et d'accompagnement à Domicile/Service Portage de repas, pour l'exercice 2023 à partir du document transmis avec la convocation.

Après en avoir débattu, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, acte la présentation du rapport des orientations générales du budget du C.C.A.S. et des budgets annexes : Centre Social, Récollectines, Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile/Portage de repas pour l'année 2023 et valide ces orientations.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits, Ont signé les Membres présents, Pour extrait conforme, Le Maire. Président du C.C.A.S.,



La Secrétaire du séance Marion TUEUX



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.